

Permutations informatisées 2014/2015 - calendrier

Pour changer de département et vous accompagner dans toutes vos démarches, le SNUipp-FSU est présent dans tous les départements. Contactez-nous pour tout renseignement.

Date	Action
Jeudi 13 novembre 2014	Publication de la note de service au BOEN
Lundi 17 novembre 2014	Ouverture de la plateforme « Info mobilité »
Jeudi 20 novembre 2014 à 12 heures (heure métropole)	Ouverture des inscriptions dans l'application SIAM dans les départements
Mardi 9 décembre 2014 à 12 heures (heure métropole)	Clôture des inscriptions dans l'application SIAM et fermeture de la plateforme « Info mobilité »
À partir du mardi 9 décembre 2014	Dans les services départementaux : <ul style="list-style-type: none"> . Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat
Jeudi 18 décembre 2014 au plus tard	. Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale
Jusqu'au 30 janvier 2015	. Date limite de réception par les services des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale
Lundi 2 février 2015 au plus tard	. Contrôles et mises à jour des listes départementales de candidatures . Vérification des vœux et barèmes . Examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap
Entre le lundi 2 février 2015 et le vendredi 6 février 2015	. Ouverture de l'application SIAM aux enseignants pour la consultation des barèmes validés par l'IA-Dasen
Lundi 9 février 2015	. Transfert des fichiers départementaux au service informatique de l'administration centrale
À partir du mardi 10 février 2015	Au ministère de l'éducation nationale (DGRH B2-1) : <ul style="list-style-type: none"> . Contrôle des données par les services centraux . Traitement des demandes de mutations
Lundi 9 mars 2015	. Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation